



RETRAITE CARRIÈRE LONGUE : CE QUI CHANGE POUR LES GÉNÉRATIONS 1964 À 1970 !



Le décret du 7 mai 2026, publié au Journal officiel du 8 mai 2026, adapte les règles du dispositif « carrière longue » à la suite de la suspension partielle du calendrier issu de la réforme des retraites de 2023 jusqu'au 1er janvier 2028.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux départs à compter du **1er septembre 2026** et concernent particulièrement les salariés nés entre 1964 et 1970 ayant commencé à travailler avant 20 ans.

DÉCRET N° 2026-345 DU 7 MAI 2026 (JOURNAL OFFICIEL DU 8 MAI 2026)

ÂGE DE DÉPART ET TRIMESTRES REQUIS

ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE DE DÉPART POSSIBLE À PARTIR DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2026	AVANT DÉCRET (RÉFORME 2023)	TRIMESTRES REQUIS (POUR LA CARRIÈRE LONGUE)
1964	60 ans et 6 mois	60 ans et 6 mois	170 au lieu de 171
1965 (janvier à mars)	60 ans et 9 mois	60 ans et 9 mois	170 au lieu de 172
1965 (avril à nov.)	60 ans et 9 mois	60 ans et 9 mois	171 au lieu de 172
1965 (décembre)	60 ans et 8 mois	61 ans	171 au lieu de 172
1966	60 ans et 9 mois	61 ans	172
1967	61 ans	61 ans et 3 mois	172
1968	61 ans et 3 mois	61 ans et 6 mois	172
1969	61 ans et 6 mois	61 ans et 9 mois	172
1970	61 ans et 9 mois	62 ans	172

NOUVEAUTÉ POUR CERTAINES MÈRES DE FAMILLE



Jusqu'à

2 TRIMESTRES

liés aux enfants peuvent désormais être retenus pour apprécier les conditions du dispositif carrière longue.

L'étude se fait au cas par cas par l'Assurance retraite.



Pour bénéficier du dispositif carrière longue, vous devez avoir commencé à travailler avant 20 ans et justifier du nombre de trimestres requis.



Vous devez avoir commencé à travailler avant 20 ans.



Vous devez justifier du nombre de trimestres requis selon votre génération.



Chaque dossier est étudié individuellement par l'Assurance retraite.



Il est essentiel de vérifier votre relevé de carrière et vos trimestres validés.



FO INVITE CHAQUE SALARIÉ NÉ ENTRE 1964 ET 1970 À DEMANDER DÈS MAINTENANT SON RELEVÉ DE CARRIÈRE AFIN DE VÉRIFIER LES EFFETS DE CE DÉCRET SUR SA DATE DE DÉPART.



UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?

Contactez vos représentants
FO CARREFOUR SUPPLY CHAIN

<https://fo-carrefour-supply-chain.fr>



SCANNEZ LE
QR CODE



FO DÉFEND VOS DROITS,
VOTRE SANTÉ ET
VOTRE RETRAITE.



UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?
Contactez vos représentants
FO Carrefour Supply Chain !